

C'est D'Actu : la lettre Sanitaire en Haute-Vienne

Les premiers foyers de maladie hémorragique épizootique ont été déclarés en France en septembre 2023 dans des élevages de bovins du sud-ouest. Depuis le nombre de foyers augmente et la Haute-Vienne est concernée.

La MHE : quezaco ?

La Maladie Hémorragique Epizootique : **MHE** est liée à un virus proche de celui de la FCO. Elle est transmise par piqures de moucheron hémaphages (*Culicoides*). Chez les espèces domestiques, elle affecte principalement les **bovins**, les **petits ruminants** peuvent être infestés mais les conséquences cliniques associées semblent **limitées pour les ovins et les caprins**.

Symptômes chez les bovins

Les bovins infestés peuvent principalement présenter de la **fièvre**, **des lésions dans la bouche et sur le mufle** : les animaux bavent, mouchent, ont des difficultés pour s'alimenter, des lésions du pied occasionnant des boiteries... 20 à 50% des bovins peuvent être malades et le **taux de mortalité s'élève à 4%**.

Traitement et prévention

Le **traitement** repose sur des anti-inflammatoires et antibiotiques pour éviter les surinfections. Dans les cas les plus graves, les bovins doivent être perfusés et sondés.

A ce jour, **aucun vaccin n'est disponible**. La **prévention** consiste à lutter contre les vecteurs.

Les analyses

Les PCR sont faites à **Limoges** avec un résultat à J+1 (tarif de la PCR = **14,00 € HT**)

Les points clés :

- **Surveillance des symptômes**
- **Réactivité des soins avec son vétérinaire**
- **Confirmation via les analyses**



Le chiffre du jour :

3527 foyers enregistrés au 22/11/2023.

Conséquences sur les mouvements

- **Au sein de la zone régulée**, il n'y a pas de restrictions aux mouvements.
- Pour **sortir de la zone régulée vers une zone indemne** : les animaux doivent être désinsectisés, au moins 14 jours après, une prise de sang doit être réalisée pour PCR MHE. Si le résultat de l'analyse est favorable, les bovins peuvent être transportés jusqu'à 14 jours après le prélèvement.

Retrouvez plus d'informations, les cas particuliers et les dernières actualités sur le site de la CDAAS qui est mis à jour régulièrement.

